

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Dampierre-Des-centaines-de-litres-de-fuel-deverses-dans-le-reseau-d-eaux-pluviales>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Dampierre : Des centaines de litres de fuel déversés dans le réseau d'eaux pluviales**

4 novembre 2020

## France : Dampierre : Des centaines de litres de fuel déversés dans le réseau d'eaux pluviales

**Le site de Dampierre (Loiret) a déclaré le 28 octobre 2020 que 380 litres de fuel ont été déversés sur la chaussée du site nucléaire quelques jours avant, le 23 octobre. Les hydrocarbures se sont propagés dans le réseau d'eaux pluviales, puis dans le canal de rejet de la centrale nucléaire, qui va directement se jeter dans la Loire, à l'extérieur du site.**

C'est le déboîtement d'un tuyau lors du transfert de fuel qui est à l'origine de la cette pollution de du réseau d'eaux pluviales et du canal de rejet. On peut s'interroger sur le fait que survienne un tel évènement. Évènement qui semble indiquer que soit la procédure de dépotage n'a pas été correctement appliquée, soit qu'il n'y a pas de système de sécurité qui permet un blocage des tuyaux lors des transferts de substances qui sont pourtant dangereuses (acides, ammoniacque et nombreuses substances chimiques sont utilisées sur les sites nucléaires). Dans les eux cas, **un manque de moyens** (formation des intervenants, surveillance des opérations, matériels de verrouillages...) semble être à l'origine de l'incident.

Si l'exploitant a pu fermer le réseau d'eaux pluviales, le fuel s'est quand même répandu dans le canal de rejet, provoquant une "irisation" de celui-ci. Selon les dires d'EDF et de l'Autorité de sûreté, la nappe d'hydrocarbures a été cloisonnée par des boudins gonflables et le fuel a été pompé avant qu'il ne se répande dans la Loire ou aboutit ce canal de rejet. **On ne sait toutefois pas combien de litres de fuel on effectivement été récupérés.** *"Les premières investigations menées immédiatement par EDF n'ont pas conduit à observer de conséquence environnementale notable"* dira l'ASN. Mais il a malgré tout été déclaré comme *"significatif pour l'environnement"*, des substances dangereuses ayant été déversées par accident.

Au-delà de l'interrogation que soulève la définition du caractère "notable" ou non des conséquences

sur l'environnement, cet incident révèle des manques de précautions manifestes dans les opérations courantes d'exploitation sur le site nucléaire. **Des manques de précautions dans des manipulations de substances chimiques polluantes**, qui soulignent une grave légèreté dans la manière de considérer les risques liés aux activités. Et qui finissent par se concrétiser en accidents.

### **Ce que dit EDF :**

#### **Déclaration d'un événement significatif environnement lié à un déversement accidentel de fioul sur une chaussée interne au site de Dampierre-en-Burly**

Publié le 03/11/2020

Le vendredi 23 octobre 2020 à 15h25, une opération de prélèvement de fioul a eu lieu sur l'un des 4 groupes électrogènes d'ultime secours, situé dans la partie non nucléaire de la centrale de Dampierre-en-Burly. Lors de cette opération, une tuyauterie s'est partiellement déboîtée entraînant un déversement involontaire de 380 litres de fioul sur la voirie à l'intérieur du site.

La vanne de la citerne de fioul est alors fermée par les intervenants présents sur place pour interrompre le déversement. L'équipe d'intervention du site est immédiatement mobilisée et procède, de manière réactive, à l'isolement de l'ensemble du réseau d'eaux pluviales du site pour empêcher tout déversement à l'extérieur des installations.

Les barrages flottants déployés de manière préventive sur le canal de rejet\* de la centrale ont permis d'empêcher tout déversement de fuel dans le milieu naturel. La surveillance renforcée de l'environnement mise en œuvre durant tout le week-end a permis de confirmer l'absence de fioul en dehors des installations de la centrale.

Bien qu'il n'y ait eu aucun impact sur le milieu naturel, cet événement a été déclaré, par la Direction de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly, le 28 octobre 2020 à l'Autorité de Sûreté Nucléaire comme « Évènement Significatif Environnement ».

L'Autorité de Sûreté Nucléaire, la préfecture du Loiret, la Commission Locale d'Information et les maires des communes de proximité avaient été prévenus du déversement dès le 23 octobre 2020.

\* Les effluents de la centrale nucléaire de Dampierre, après traitement, ne sont pas rejetés directement dans la Loire, mais dans un canal de rejet, qui est connecté au fleuve.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-de-dampierre/actualites/declaration-d-un-evenement-significatif-environnement-lie-a-un-deversement-accidentel-de-fioul-sur-une-chaussee-interne-au-site-de>

---

### **Ce que dit l'ASN :**

#### **Déversement incidentel de fuel dans le réseau d'eaux pluviales et dans le canal de rejet**

Publié le 03/11/2020

Centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly - Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 28 octobre 2020, EDF a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour l'environnement relatif à un déversement incidentel de substances dangereuses (de type fuel), au niveau de l'aire de dépotage de fuel du diesel d'ultime secours (DUS) du réacteur 3. L'écoulement

s'est poursuivi dans le réseau d'eaux pluviales, ce qui a conduit à une irisation dans le canal de rejet de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly.

Le 23 octobre 2020, dans le cadre d'un transfert de fuel, effectué par du personnel d'exploitation, un déboitement de la tuyauterie de dépotage a été observé, ce qui a conduit à un déversement incidentel d'environ 380 litres de fuel sur la voirie et dans le réseau d'eaux pluviales du site.

L'exploitant a rapidement procédé à la mise en œuvre des dispositions prévues dans ses procédures pour assurer un confinement des matières relâchées. Pour cela, l'exploitant a isolé le réseau d'eaux pluviales et circonscrit la nappe de fuel, qui s'était propagée au niveau du canal de rejet, par la mise en place d'un barrage flottant pour éviter tout transfert à la Loire. Des opérations de pompage du fuel et des effluents souillés présents ont ensuite été réalisées.

Les premières investigations menées immédiatement par EDF n'ont pas conduit à observer de conséquence environnementale notable. Cet événement n'a par ailleurs pas eu de conséquence sur les installations et les personnes.

Cet événement, ne présentant pas de composante radiologique, n'est pas classé sur l'échelle INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Deversement-incidentel-de-fuel-dans-le-reseau-d-eaux-pluviales-et-dans-le-canal-de-rejet>